

dans un acte, n'étant point l'objet de la volonté, n'est ni volontaire, ni par conséquent un sujet de mérite. De même le mal que renferme une action n'est imputable que dans le cas où il a pu être connu de celui qui est l'auteur de cette action." "Ad hoc ut aliqua actio dicatur tota voluntaria, dit saint Alphonse de Liguori, necesse est ut cognoscatur secundum omnes sui partes et circumstantias; quarum aliqua si ignoretur, actio non dicitur voluntaria quoad illam circumstantiam ignoratam. Sic qui accedit ad mulierem quam nescit esse nuptam, non committit peccatum adulterii, sed simplicis fornicationis, cum involuntarie se habeat quoad circumstantiam matrimonii, quam ignorat." Ainsi, celui qui en commettant l'adultère croit ne commettre qu'un péché de fornication, parce qu'il ignore la condition de la personne avec laquelle il pèche, n'est point responsable du tort qui peut en résulter pour le mari et pour les héritiers du mari de la femme adultère. Elle seule est tenue de réparer ce dommage.

7. On distingue, dans l'école, le volontaire *parfait* et le volontaire *imparfait*; le volontaire *direct* et le volontaire *indirect*; le volontaire *exprès* et le volontaire *tâcite*; le volontaire *libre* et le volontaire *nécessaire*.

Le volontaire est *parfait*, quand on agit sans aucune répugnance et avec une pleine connaissance de ce que l'on fait. Si au contraire on agit avec répugnance, ou sans avoir une connaissance entière de la nature de l'acte que l'on fait, le volontaire est *imparfait*. On conçoit que cette espèce de volontaire a des degrés : le volontaire est plus ou moins *parfait*, plus ou moins *imparfait*, suivant qu'on agit avec plus ou moins de répugnance, plus ou moins d'inclination, ou avec plus ou moins de connaissance, plus ou moins d'avertance. Il peut arriver que le volontaire, quoique imparfait, soit suffisant pour le péché mortel : ce qui a lieu, par exemple, lorsqu'on se livre au crime, même avec répugnance, par suite d'une menace qui ne trouble point la raison, qui ne met point l'homme hors de lui-même. D'autres fois, le volontaire imparfait suffit à peine pour une faute vénielle : ce qui arrive